

*Présidence luxembourgeoise
du Conseil de l'Union européenne*

Seul le **discours prononcé** fait foi

DECLARATION
A LA SEANCE PLENIERE DE **HAUT NIVEAU** DE LA
49^e SESSION DE LA COMMISSION DE LA CONDITION DE LA FEMME

PAR

S.E. MME MARIE-JOSEE JACOBS,
MINISTRE DE L'EGALITE DES **CHANCES DU LUXEMBOURG,**

AU NOM DE L'UNION EUROPEENNE

NEW YORK, LE **1^e** MARS 2005

Madame la Présidente

J'ai l'honneur de prendre la parole au nom de l'Union européenne. La Bulgarie et la Roumanie, pays adhérents, la Turquie et la Croatie^{*}, pays candidats, l'Albanie, la Bosnie-Herzégovine, l'ancienne République yougoslave de Macédoine et la Serbie-Monténégro, pays du processus de stabilisation et d'association et candidats potentiels, se rallient à la présente déclaration.

J'aimerais d'abord remercier le Secrétaire général pour son appui qui constitue une aide substantielle à nos travaux. J'adresse également mes remerciements à la Commission de la condition de la femme pour avoir organisé l'examen et l'évaluation du Programme d'action de Pékin ainsi que des textes issus de la 23^e session extraordinaire de l'Assemblée générale qui s'est réunie en 2000. Je félicite Madame Mayanja pour sa nomination au poste de conseillère spéciale pour la parité entre les sexes et la promotion de la femme. Au nom de l'Union européenne, je tiens à l'assurer de notre appui dans son mandat.

Nous, les États membres de l'UE, soulignons qu'il est essentiel d'agir en partenaires afin de mettre à profit la 49^e session de la Commission de la condition de la femme pour réaffirmer pleinement, sans équivoque et unanimement nos engagements en faveur de la Déclaration et de la plate-forme d'action de Pékin ainsi que des textes issus de la 23^e session extraordinaire de l'Assemblée générale des Nations unies. Nous réitérons notre soutien et notre engagement en faveur de la mise en œuvre pleine et effective desdits textes ainsi que des conclusions adoptées lors des sessions de la Commission de la condition de la femme depuis Pékin.

Nous rappelons également notre engagement visant à parvenir à une mise en œuvre totale et effective de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination contre les femmes (CEDAW) et de son protocole facultatif.

Madame la Présidente,

L'égalité entre les femmes et les hommes constitue un objectif important en soi et elle est essentielle à la réalisation de l'ensemble des objectifs du Millénaire pour le développement. Nous pensons que la perspective de genre doit être pleinement intégrée au réexamen de haut niveau de la déclaration du Millénaire, y compris des objectifs du Millénaire pour le développement.

L'égalité entre les femmes et les hommes ne peut être envisagée sans garantir les droits sexuels et reproductifs des femmes. Des lors, nous tenons à réaffirmer qu'un accès accru aux informations relatives à la santé sexuelle et reproductive et aux services de santé est capital clans le cadre de la mise en œuvre de la plate-forme

* La Croatie continue à participer au processus de stabilisation et d'association.

d'action de Pekin et des objectifs du Millénaire pour le développement ainsi que de la lutte contre le HIV/SIDA.

Nous reaffirmons avec vigueur notre soutien et notre engagement en faveur de la pleine mise en oeuvre du programme d'action du Caire adopté lors de la Conférence internationale sur la population et le développement (1994). Nous exprimons également notre soutien à regard des mesures essentielles au développement du programme d'action CIPD, convenu lors de la CIPD + 5, ainsi que de la Déclaration et du programme d'action de Copenhague.

L'égalité entre les femmes et les hommes concerne tant les femmes que les hommes. Par conséquent, nous encourageons la participation active des hommes et des garçons à la réalisation de l'égalité entre les femmes et les hommes.

Pour ce qui est de l'égalité des sexes, nous avons convenu de garantir la cohérence de toutes les mesures par rapport aux principes de non discrimination reconnus au niveau international, y compris la discrimination multiple fondée sur le sexe, l'origine raciale ou ethnique, la religion ou la croyance, le handicap, l'âge ou l'orientation sexuelle. Nous nous engageons à ce que ces mesures respectent les droits de la personne et les libertés fondamentales des victimes de telles discriminations.

Nous reconnaissons que des progrès visant à atteindre l'égalité entre les femmes et les hommes ont été réalisés au cours des dix dernières années. Toutefois, l'inégalité femmes/hommes persiste et de multiples barrières subsistent ans la plupart des domaines stratégiques de la plate-forme d'action de Pekin pour la réalisation de l'égalité entre les femmes et les hommes et la promotion et l'émancipation des femmes.

Madame la Présidente,

Nous sommes convaincus que l'égalité entre les femmes et les hommes est essentielle à la réalisation du plein emploi, de la croissance économique, du renforcement de la protection sociale et de l'éradication de la pauvreté.

Des lors, il est primordial de renforcer le lien entre la mise en oeuvre de la plate-forme d'action de Pekin, les objectifs du Millénaire pour le développement et la stratégie de Lisbonne adoptée par le Conseil européen en 2000 afin de consolider la réforme économique et la cohésion sociale dans le cadre d'une économie européenne plus forte fondée sur la connaissance.

Il reste encore beaucoup à faire: le taux d'emploi et le chômage des femmes, l'écart de salaire, la ségrégation entre les sexes sur le marché du travail, le partage inégal entre les femmes et les hommes du travail non rémunéré et le déséquilibre femmes/hommes en matière de prise de décision, demeurent des défis pour l'Union européenne!

Nous, États membres de l'Union européenne, avons convenu, dans notre déclaration commune du 4 février 2005, de renforcer nos efforts clans l'ensemble de ces domaines.

Madame la Presidente,

Par leur déclaration commune, les Etats membres de l'Union européenne ont réaffirmé que la pleine réalisation de tous les droits de la personne humaine et des libertés fondamentales est essentielle à l'émancipation de la femme et de la fin et à la mise en place d'une véritable démocratie.

Nous réaffirmons également notre engagement en faveur de la promotion de l'égalité entre les femmes et les hommes et du pouvoir d'action des femmes, y compris par la coopération au développement et les partenariats, et reconnaissons que l'égalité entre les femmes et les hommes et l'émancipation des femmes constituent des aspects fondamentaux pour parvenir à un développement durable et pour éradiquer la pauvreté.

Nous avons convenu de garantir à toutes les femmes et filles, y compris les femmes migrantes, la pleine jouissance de tous les droits humains et libertés fondamentales, et de développer des stratégies et des critères d'évaluation spécifiques destinés à mesurer les progrès réalisés.

Nous souhaitons réaffirmer notre volonté de mettre au point des méthodes préventives pour lutter contre la violence fondée sur le sexe et la traite d'êtres humains en vue de toutes formes d'exploitation, notamment de leur exploitation sexuelle, et d'assurer le suivi de leur mise en œuvre.

Plus concrètement, les Etats membres de l'Union européenne ont convenu de renforcer les mesures permettant de faire face à l'ensemble des facteurs favorisant la traite des femmes et des filles. Ils entendent notamment consolider la législation en vigueur de manière à mieux protéger les droits des victimes, de poursuivre et punir les auteurs par des mesures tant pénales que civiles, et d'adopter un ensemble de mesures destinés à décourager la demande.

Madame la Presidente,

L'égalité entre les femmes et les hommes constitue un principe fondamental de l'Union européenne et l'intégration de la dimension de genre est une composante essentielle de nos politiques.

C'est pourquoi nous intégrerons, si nécessaire, la dimension de genre aux politiques, règlements et pratiques nationales en matière d'immigration et de droit d'asile afin de promouvoir et de protéger les droits de toutes les femmes et filles.

Nous veillons à appliquer et à encourager des initiatives, politiques et programmes et à surveiller leur mise en œuvre, le cas échéant, en vue de promouvoir le rôle des femmes et des hommes dans la prévention et le règlement des conflits, les processus de paix et les processus démocratiques post-conflit, conformément à la résolution 1325 sur les femmes, la paix et la sécurité adoptée par le Conseil de sécurité des Nations unies en 2000.

L'Union européenne veillera à ce que les besoins des femmes soient compris et traités de façon adéquate Bans le cadre des programmes de secours et de reconstruction mis en place à la suite d'une catastrophe. Elle entend promouvoir le rôle des femmes et des hommes après une catastrophe ou dans un contexte de reconstruction, y compris en matière de prise de décision.

Madame la Présidente,

Les États membres de l'Union européenne ont convenu de poursuivre, si nécessaire, la création, l'adoption et la pleine exécution de lois et autres mesures telles que des politiques et programmes éducatifs, et d'éradiquer les pratiques traditionnelles ou coutumières nuisibles à la santé des femmes et des filles. Ainsi, les mutilations génitales féminines, les mariages précoces et forcés, et les crimes commis au nom de l'honneur constituent des obstacles à la pleine jouissance, par les femmes et les filles, des droits humains et des libertés fondamentales.

Les États membres s'engagent à prendre des mesures concrètes, afin de créer l'environnement éducatif et social favorable à ce que femmes et hommes, filles et garçons s'épanouissent pleinement et à ce que la dimension de genre soit intégrée à l'ensemble des politiques et programmes éducatifs.

Notre but est d'atteindre l'objectif d'égalité entre les femmes et les hommes en matière de prise de décisions et de garantir la participation égale des femmes dans tous les secteurs de la vie politique, économique et sociale afin de parvenir à l'équilibre nécessaire au renforcement de la démocratie. Il nous importe d'accroître la participation et l'accès des femmes à la prise de décisions et leur liberté d'expression dans et par l'intermédiaire des médias et des nouvelles technologies de communication.

Madame la Présidente,

Je tiens à vous remercier de m'avoir accordé aujourd'hui l'opportunité de vous présenter l'approche de l'Union européenne en matière d'égalité entre les femmes et les hommes clans le contexte de l'examen de la mise en œuvre du Programme d'action de Pékin et des textes issus de la 23^e session extraordinaire de l'Assemblée générale en 2000.

Je vous remercie de votre attention.